

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017
VALANT COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-sept, le 20 avril à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT Pascale DAKA, Marie-Anne BRIAND, Louis ROZE, Nicole BARDAINE, Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNAULT, Christophe BOITTIN, Yannez BOUCHER-HENRY, David VEILLARD, Florence PAINCHAUD, Stéphane DOUABIN

Excusé(e)s : André MONGODIN, Daniel CHEUL, Thierry DUPLAT, Rachel CHEVILLARD

Pouvoirs :

André MONGODIN donne pouvoir à Christophe BOITTIN

Thierry DUPLAT donne pouvoir à Bernard DELAUNAY

Daniel CHEUL donne pouvoir à Stéphane DOUABIN

Rachel CHEVILLARD donne pouvoir à Florence PAINCHAUD

Claudine PAYSANT est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal du 23 Mars 2017.

Le présent compte-rendu a été affiché le 28/04/2017.

➤ **2017 04 20 d1 – Avenant au contrat CAE-CUI**

Madame Le Maire expose :

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé le recrutement d'un renfort pour le service Technique pour un contrat de 20 heures par semaine. Jean Claude GILLES a été recruté pour une durée de un an à compter du 20 février 2017. Suite à l'arrêt de travail de Régis BOUVIER depuis le 3 avril pour une durée de 2 mois, il est proposé d'augmenter le temps de travail de Jean-Claude GILLES à 35 heures hebdomadaire à compter du 3 avril 2017 jusqu'au 6 juin 2017.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'augmentation du temps de travail de Jean-Claude GILLES, agent en contrat CAE-CUI, de 20 heures par semaine à 35 heures par semaine du 3 avril 2017 au 6 juin 2017
- d'autoriser Madame Le Maire à signer l'avenant au contrat CAE-CUI pour cette augmentation temporaire de temps de travail

➤ **2017 04 20 d2 – Avenant aux marchés Place de la Paix**

Madame Le Maire expose :

Lors de la consultation, il a été proposé dans le cahier des charges par le maître d'œuvre un délai de 7 mois hors période de préparation (article 4.1.1 du CCAP). Cependant cette période de préparation n'avait pas été précisément évaluée par le cabinet.

Il est donc proposé de retenir une durée de préparation d'un mois en plus des 7 mois prévus au CCAP.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la durée d'un mois de la phase de préparation
- d'autoriser Madame Le Maire à signer les avenants avec les entreprises en charge des travaux

➤ **2017 04 20 d3 – Approbation de l’inventaire actualisé des Zones Humides**

Sabrina SAUDRAIS, adjoint, expose :

Par délibération du 25 février 2016, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de l’actualisation de l’inventaire des Zones Humides via le Contrat Territorial du Syndicat de Bassin Versant de la Vilaine Amont (SBVVA).

Sous maîtrise d’ouvrage du SBVVA, le bureau d’études EF Etudes a été mandaté en 2016 afin de réaliser l’actualisation de notre inventaire communal.

Cet inventaire répond à un double objectif :

- respecter les nouvelles dispositions du SAGE Vilaine de 2015 qui demande un inventaire des zones humides sur son territoire intégrant les critères hydromorphiques des sols
- identifier, délimiter et caractériser les zones humides du territoire

Une concertation étroite avec les agriculteurs a eu lieu pendant toute la durée de l’inventaire.

Les zones humides inventoriées représentent 211 ha soit 5,8 % de la surface de la commune (3 666 ha) et 9,4 ha de plan d’eau.

Il convient au Conseil Municipal d’approuver l’inventaire actualisé dont la carte de synthèse est présentée pour intégration au Plan Local d’Urbanisme en cours de révision.

Le groupe de travail réuni le 28 mars 2017 a rendu un avis favorable sur cet inventaire.

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider l’inventaire des zones humides réalisé sur la commune conformément à la méthodologie définie par la Commission Locale de l’Eau du SAGE Vilaine
- de s’engager à ce que les zones humides inventoriées soient intégrées dans le document d’urbanisme de la Commune, étant précisé que le document d’urbanisme reprendra au sein de ses annexes les éléments cartographiques produits lors de l’inventaire et prendra en compte leur protection dans ses orientations et règlement
- d’autoriser Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

➤ **2017 04 20 d4 – Emprunt Place de la Paix**

Madame Le Maire expose :

Afin de financer les travaux de rénovation de la Place de la Paix, il est nécessaire d’emprunter 200 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l’offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 200 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 5 ans

Objet du contrat de prêt : Financer la rénovation des logements et du commerce Place de la Paix

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2022

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant	:	200 000,00 EUR
Versement des fonds	:	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 26/05/2017 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	:	taux fixe de 0,49 %
Base de calcul des Intérêts	:	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	:	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	:	échéances constant
Remboursement anticipé	:	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 250,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider les conditions de financement ci-dessus
- d'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat de prêt avec la Banque Postale

2017 04 20 d5 – Facturation à la paroisse du gaz et de l'électricité de l'église

Mme le Maire expose :

La Paroisse de Balazé rembourse chaque année à la commune l'électricité et le gaz consommés à l'église. Ce montant correspond à la consommation sans les abonnements.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à effectuer la demande de remboursement auprès de la paroisse au vu des factures d'électricité et de gaz pour l'année 2015, pour les montants suivants :

	électricité	gaz	Total
2011	763,58 €		763,58 €
2012	495,62 €	407,18 €	902,80 €
2013	375,80 €	304,11 €	679,91 €
2014	337,11 €	328,24 €	665,35 €
2015	377,34 €	176,23 €	553,57 €
2016	335,28 €	158,34 €	493,62 €

La mairie facture à la paroisse uniquement les consommations de gaz et d'électricité, et non les abonnements.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider la facturation à la Paroisse des consommations de gaz et d'électricité
- d'autoriser Madame Le Maire à émettre le titre de recette

➤ **Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 14 avril 2014)**

Droit de préemption urbain

- ✓ 2017-04 : 2 Rue Abbé Brohan – parcelles C568 et C570 – pas de préemption

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal.

➤ **Compte-rendu des commissions**

Commission LASIC du 04/04/2017

Point sur l'organisation commerciale de la Fête de la Musique

Commission ECEJ du 21/03/2017 et 18/04/2017

- Projet de préau autour du terrain de tennis
- Bilan FSCF avril 2017

➤ **Questions et informations diverses**

Dates à retenir

Commissions :

- Groupe de travail PLU le 25 avril 2017
- Commission Bâtiment le 2 mai 2017
- Commission Voirie le 3 mai 2017
- Commission LASIC le 4 mai 2017

Questions diverses :

- Rappel des règles de déroulement des élections
- Un conseiller s'interroge sur les procédures de fusion de commune nouvelle et notamment si une réflexion est lancée avec Balazé et d'autres Communes. A ce jour, il n'y a pas de projet en ce sens.
- Point sur l'attribution des dotations de l'état qui viennent d'être notifiées

Prochains Conseils Municipaux :

Jeudi 18 mai 2017

Jeudi 22 juin 2017

Jeudi 20 juillet 2017

La Maire :

Les membres du bureau municipal :

